



**PRÉFET  
DE L'AIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des collectivités et de l'appui territorial**

Bourg-en-Bresse, le 13 avril 2026

**Bureau de l'aménagement, de l'urbanisme  
et des installations classées**

Affaire suivie par : Mme Isabelle CAVILLON  
Tél : 04.74.32.78.86  
Mail : [isabelle.cavillon@ain.gouv.fr](mailto:isabelle.cavillon@ain.gouv.fr)  
et [pref-declaration-utilite-publique@ain.gouv.fr](mailto:pref-declaration-utilite-publique@ain.gouv.fr)

Le Préfet

à

Mesdames et Messieurs les maires de

- Blyes (01)
- Saint-Vulbas (01)
- Loyettes (01)
- La-Balme-les-Grottes (38)
- Vernas (38)
- Saint-Romain-de-Jalionas (38)
- Leyrieu (38)
- Annoisin-Chatelans (38)
- Hières-sur-Amby (38)
- Saint-Baudille-de-la-Tour (38)

**Objet :** Transmission du rapport et des conclusions de la commission d'enquête dans le cadre de de l'enquête publique inter-préfectorales conduites sur le 4e réexamen périodique, au-delà de la 35e année de fonctionnement du réacteur électronucléaire n° 3 de l'Installation Nucléaire de Base INB n° 78, situé sur le Centre Nucléaire de Production d'Électricité (CNPE) du Bugey sur la commune de SAINT-VULBAS dans l'AIN.

**Réf. :** Article R123-21 du code de l'environnement

**P.J. :** Rapport et conclusions de la commission d'enquête

La Société Centre Nucléaire de Production d'Électricité (CNPE) du Bugey a présentée le 16 septembre 2025 auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR), en vue de soumettre à enquête publique, le dossier relatif au 4e réexamen périodique, au-delà de la 35e année de fonctionnement du réacteur électronucléaire n° 3 de l'installation nucléaire de base n°78, situé sur le centre nucléaire de production d'électricité CNPE du Bugey sur la commune de SAINT-VULBAS dans l'Ain.

Cette enquête publique s'est déroulée du **9 février 2026 au 10 mars 2026**.

Aussi, je vous communique le rapport et les conclusions, rendus par la commission d'enquête.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces **documents seront tenus à la disposition du public dans les mairies** où s'est déroulée cette enquête publique (Blyes, Saint-Vulbas, Loyettes, La-Balme-les-Grottes, Vernas, Saint-Romain-de-Jalionas, Leyrieu, Annoisin-Chatelans, Hières-sur-Amby et Saint-Baudille-de-la-Tour), **pendant un an** à compter de la date de clôture de l'enquête ainsi qu'en Préfecture de l'Ain (bureau de l'aménagement, de l'urbanisme et des installations classées - 45 avenue Alsace Lorraine – 01012 BOURG-EN-BRESSE CEDEX).

Par ailleurs, ces documents sont mis en ligne sur le site internet des services de l'État dans l'Ain à l'adresse suivante : [www.ain.gouv.fr](http://www.ain.gouv.fr) – espace publications - enquêtes publiques.

Je vous en souhaite bonne réception.

Le Préfet,  
pour le Préfet,  
le chef de bureau délégué,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Angelo PICCILLO